

CIRCUIT NATIONAL EPÉE DAMES SENIORS

DIMANCHE 06 FÉVRIER 2022

• Lieu : Espace Educatif et Sportif de Montélimar et de l'Agglomération

122, Avenue Jean Jaurès - 26200 MONTÉLIMAR

(Latitude : 44.5447 - Longitude : 4.7466)

Téléphone : 06 28 09 77 53 - 06 59 90 43 98

• Horaires: Appel : 07H00

Scratch sur piste et début des assauts : 08H00

• Engagements:

- Les engagements se font jusqu'au Lundi 31 Janvier 2022 dernier délai
 : en ligne sur le site de la F.F.E pour les tireurs français, pour les tireuses étrangères par mail : mdfmontelimar@gmail.com
- Les droits d'engagement sont de 15€, payables via la page helloasso du club jusqu'au samedi 6 février 18h, ou sur place.

Les poules seront publiées la veille.

• Arbitres: Tout club engageant 4 tireuses est tenu de mettre un arbitre qualifié à la disposition du Directoire Technique, 2 arbitres pour 9 tireuses (voir le règlement de la FFE). Ils seront rémunérés suivant les tarifs établis par la FFE. Plus 8 arbitres de niveau formation nationale minimum fournis par le club.

• Palmarès :

1ère édition 2018-2019 : Sakoa Gbahi Gwladys AULNAY CE

2ème édition 2019-2020 : Tahe Océane GRENOBLE PAR

Récompenses : <u>DOTATION FINANCIÈRE POUR LES 4 PREMIÈRES</u> :

1ere : 300€ 2eme : 200€ 3eme : 100€ 3eme : 100€

- **Équipement** : Conforme au règlement fédéral, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant survenir pendant la compétition.
- Formule : Suivant le règlement FFE en vigueur.
- Directoire Technique : Il sera désigné au début de l'épreuve et tranchera sans appel tous les cas qui lui seront soumis.
- Un stand de matériel sera présent : 4Fencing
- Une Buvette fonctionnera pendant toute la compétition.

 Le format de la buvette sera adapté en fonction des directives sanitaires en vigueur à la date de la compétition.

Le Maître d'Armes

Le Président

Aumage Clément

Bigay Olivier











Protocole sanitaire :

En raison de la situation sanitaire actuelle et sous réserve de changement éventuel du protocole édicté par la FFE comme des dispositions prises au niveau national ou local, l'accès aux équipements sportifs ne sera autorisé qu'aux personnes présentant un PASS SANITAIRE VALIDE (Schéma vaccinal complet, test PCR ou antigénique négatif de moins de 24 heures, ou certificat de guérison du COVID 19).

Cette obligation concerne toutes les personnes majeures (tireurs, maîtres d'armes, arbitres ou officiels, mais aussi les accompagnants et spectateurs) et les mineurs de plus de 12 ans. Le port du masque sanitaire demeurera obligatoire pendant toute la durée de la compétition, excepté pendant les assauts ; il en sera de même du respect des gestes barrières.

En complément des règles ci-dessus rappelées, ne seront autorisés à pénétrer auprès des pistes que les tireurs du match et ceux en attente des matchs suivants, les arbitres, le médecin, le réparateur du matériel et /ou les membres de l'équipe technique du Club organisateur ou des services municipaux, le directoire technique, un seul coach par tireur.